



Bulletin communal

Numéro 94

Novembre 2024

Sommaire

Convocation Assemblée communale	1
Message du Conseil communal	2-3
Procès-verbal de l'assemblée communale du 28.05.2024	4-12
Budget 2025	13
Nouveaux collaborateurs	14
Crédits d'investissement	15-17
Echos du Conseil communal et modification statuts du SLPP-GV	18-24
Union des Sociétés locales	25-30
Le coin « Santé »	31-33
Le coin « Social »	33
Le coin « Parents »	34-36
Le coin « Honneur aux citoyens »	37
Informations diverses	38-40



ASSEMBLEE COMMUNALE

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Châtonnaye sont convoqué-es en assemblée communale ordinaire :

le 17 décembre 2024, à 20h00

à la salle A de Nucalis

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2024
2. Information concernant le processus de fusion
3. Budget 2025
 - présentation
 - préavis de la commission financière
 - approbation
4. Crédits d'investissement - présentation, préavis de la commission financière et approbation
 - 4a crédit d'étude « nouvelle salle de sport »
 - 4b crédit d'étude « concept Valtraloc »
 - 4c réfection route de Villarimboud – tronçon La Combaz
 - 4d rénovation de l'Auberge de la Croix-Blanche
 - 4e achat de tables pour la halle de gym
5. Présentation de l'avancement du projet « transformation du bâtiment de l'administration communale de Torny »
6. Modification des statuts du SLPP-GV
7. Divers

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Le mois de décembre, consacré à l'assemblée des budgets, est un moment clé pour notre Commune, où nous avons l'opportunité de définir ensemble nos priorités et nos projets pour l'année à venir. C'est lors de cette réunion que nous allons examiner attentivement les investissements nécessaires pour le développement de notre territoire et le bien-être de nos concitoyens-nes.

À l'approche des fêtes de fin d'année, j'aimerais prendre un instant pour partager avec vous ce que m'inspire cet exercice, en empruntant une métaphore festive : celle de la décoration d'un sapin de Noël.

Tout comme chaque boule, chaque guirlande soigneusement choisie et placée sur notre sapin, l'exercice de la gestion budgétaire nécessite une attention particulière. Nous essayons de positionner les éléments de notre budget avec soin, afin d'atteindre un équilibre harmonieux. Notre sapin, solidement arrimé, est le reflet de notre engagement à bâtir une commune stable et accueillante.

Cependant, la réalité est parfois capricieuse, semblable à un vent violent qui menace notre édifice. Certaines branches de notre sapin ploient, d'autres se cassent, entraînant malheureusement quelques décorations avec elles. Face à ces imprévus, nous devons agir avec prudence : il est parfois nécessaire de retirer certaines boules trop lourdes, allégeant ainsi notre sapin pour mieux résister aux tempêtes.

Cette année, malgré les défis, nous n'avons pas la possibilité de remplacer toutes les décorations abîmées. Celles qui restent feront l'affaire, mais il est évident que notre sapin prend des signes de fatigue. Depuis 2015, date de la dernière augmentation d'impôts, notre arbre communal montre des signes d'usure. Peut-être devons-nous bientôt envisager de rehausser nos contributions, afin de nous permettre de racheter un beau sapin tout neuf. Un tel investissement serait une promesse de meilleures conditions pour accueillir les hivers qui viennent, garantissant ainsi que notre commune continue à s'épanouir sous un ciel souvent incertain.

La liste des investissements, avec toutes les explications nécessaires, figure dans ce bulletin. Ils sont le fruit de discussions et de réflexions menées par le Conseil communal. Chaque projet a été évalué, considérant son potentiel pour répondre aux défis actuels, que ce soit dans l'entretien et le maintien des biens existants ou alors futurs, en vue du développement des infrastructures. Chaque item sur cette liste représente un vœu, une amélioration voire une nécessité.

Notre sapin de Noël, cet arbre majestueux, avec sa rusticité et son charme pittoresque, occupe une place essentielle dans le cœur de notre communauté. En ces temps d'interrogations et de transformations, il prend une dimension toute particulière, alors que nous nous inscrivons dans un projet de fusion avec notre commune voisine. Cela nous amène à réfléchir sur la possibilité de cumuler nos forces et nos ressources pour acquérir ensemble un immense sapin, bien fourni et vigoureux, qui resplendira de mille feux au centre de notre nouvelle entité commune.

La question se pose alors : est-ce un choix judicieux de nous unir sous l'éclat d'un grand sapin, synonyme d'unité et de prospérité ; ou devons-nous préserver notre petit sapin, symbole de notre identité et de notre histoire ? Que nous réserve l'avenir ? Les résultats des votations du 9 février prochain nous éclaireront sur cette question fondamentale, en tenant compte des aspirations et des désirs de chacune et chacun d'entre vous.

Ensemble, construisons un avenir harmonieux, que ce soit autour de notre sapin traditionnel ou sous le feuillage d'un nouvel arbre majestueux. Célébrons la diversité de nos choix et de nos opinions, car c'est en unissant nos voix que nous forgerons le chemin vers notre nouvelle réalité.

Nous vous invitons à participer aux discussions qui se tiendront avant la consultation et à exprimer vos idées et vos souhaits. Votre vote du 9 février prochain sera déterminant pour l'avenir de notre commune et celui de notre future communauté.

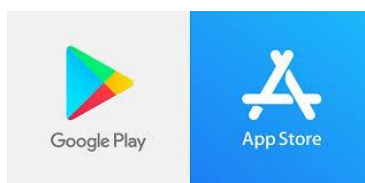
En attendant ces échanges enrichissants, nous vous souhaitons de chaleureuses fêtes de fin d'année, remplies de joie et de partage.

Au nom du Conseil communal

Sandrine Goumaz - Syndique



N'oubliez pas de télécharger
I-Glâne, l'application qui permet de
diffuser toutes les informations utiles
de la Commune



Procès-verbal de l'assemblée communale du 28.05.2024

(en attente d'approbation)

Mme la Syndique, Sandrine Goumaz, salue cordialement les personnes présentes et souhaite la bienvenue à la commission financière, à son Président M. Fritz Glauser, à ses collègues, à la caissière et à la secrétaire. Elle prie l'assemblée d'excuser M. Alain Brahier, Conseiller communal.

Mme la Syndique confirme que cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 20 du 17 mai 2024, par affichage au pilier public, par publication sur le site www.chatonnaye.ch, dans le bulletin communal et par l'application I-Glâne.

Les membres du Conseil communal présents :

Sandrine Goumaz, Syndique

Jean-Paul Rey, Vice-Syndic

Philippe Bertone, Eric Demierre, Jacques Maradan et Guy Vulliemin, Conseillers communaux

Sabrina Papaux, caissière communale

Corinne Pasche, secrétaire communale

Excusé : Alain Brahier, Conseiller communal

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023
2. Comptes 2023
 - présentation
 - rapport de l'organe de contrôle
 - préavis de la commission financière
 - approbation
3. Fusion : information
4. Divers

Mme la Syndique nomme 1 scrutateur, M. Gabriel Sottas, qui compte la présence de 23 citoyennes et citoyens (majorité absolue 12). Elle demande si un citoyen souhaite apporter des remarques ou modifications au tractanda. Tel n'est pas le cas, Mme Goumaz déclare l'assemblée valable et ouvre les débats conformément à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023 a été publié dans le bulletin communal et sur le site www.chatonnaye.ch. Il n'est donc pas lu.

Mme la Syndique énumère brièvement les points traités lors de la dernière assemblée. Comme il n'y a pas de remarque, elle procède donc au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2023

Présentation des comptes

M. Philippe Bertone, Conseiller en charge des finances, présente les comptes 2023

	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	482 226.61	206 298.58	442 335.52	189 618.50
Ordre public	143 193.21	88 163.85	103 064.78	37 724.60
Enseignement et formation	1 421 350.99	207 422.69	1 396 099.43	138 872.59
Culte, culture et loisirs	53 995.24	834.00	42 813.74	834.00
Santé	388 532.25	2 745.10	419 721.90	4 000.00
Affaires sociales	401 399.91	6 671.80	432 165.00	11 000.00
Transports et communications	160 107.28	10 938.23	161 137.40	14 085.83
Protection environnement et aménagement du territoire	736 284.63	703 581.83	671 579.92	610 384.69
Economie publique	10 292.48	249.00	9 800.80	349.00
Finances et impôts	96 590.59	3 037 838.02	98 155.85	2 605 478.15
Total	3 893 973.19	4 264 743.10	3 776 874.34	3 612 347.36
Résultat		370 769.91	164 526.98	

Les comptes 2023 présentent un bénéfice de CHF 370'769.91, soit une différence de CHF 535'926.- par rapport au budget. Cette différence s'explique principalement par des revenus extraordinaires difficilement planifiables (droit de mutation, gains et plus-values immobiliers, prestations en capital). Il précise que les 2/3 de ces revenus sont extraordinaires et risquent de ne pas se répéter chaque année.

Le budget 2023 présentait un excédent de charges de CHF 164'527.-, expliqué notamment par une prudence relative aux charges et aux impôts des personnes physiques et morales. M. Bertone passe en revue les différents comptes de fonctionnement afin d'expliquer les différences de coûts par rapport au budget.

Administration générale

- Augmentation des charges principalement dues aux frais d'entretien des bâtiments (vandalisme à la cabane forestière et dégâts d'eau au stand de tir)
- Remplacement du frigo et du congélateur de l'Auberge communale
- Augmentation des coûts d'énergie (difficile à estimer car les bâtiments nécessitent beaucoup d'énergie)
- Remboursement des arriérés de factures impayées et frais de poursuites.

Ordre, sécurité publique, défense

- Augmentation principalement due aux charges liées
- Amortissement budgété pour un véhicule, vendu en cours d'année

Formation

- Cycle d'orientation : diminution des frais grâce à une bonne gestion et un Epicentre qui fonctionne très bien
- Extrascolaire : très bonne gestion, effectif complet qui a généré des subventions à hauteur de CHF 23'000.- pour 12 places supplémentaires
- Diminution de la consommation d'électricité du bâtiment Nucalis grâce aux panneaux solaires.

Culture, sport et loisirs

Différence principalement due à une facture 2022 non provisionnée et comptabilisée sur l'exercice 2023.

Santé

Augmentation dues aux charges liées.

Prévoyances sociales

- Diminution des charges liées au RSG (Réseau Santé de la Glâne)
- Proportion des indigents en diminution (personnes qui reçoivent un soutien financier mais qui ne peuvent pas le rembourser)
- Diminution des subventions pour les parents à revenu modeste.

Trafic et télécommunications

- Frais d'entretien des routes imprévus (dégâts d'eau importants sur le chemin de la Chaussy)
- Baisse de la consommation de sel et de l'élimination des déchets de routes
- Diminution des coûts d'électricité grâce au remplacement des lampadaires en LED
- Diminution des charges salariales de M. Gérald Cotting, très sollicité par le GAGN, qui a donc effectué moins d'heures pour la Commune. M. Bertone en profite pour le remercier de son excellent travail malgré la surcharge de tâches.

Protection environnement et aménagement du territoireCharges

- Diminution des charges de déchets grâce à la très bonne gestion de la déchetterie
- Aucun dégât d'inondation
- Travaux d'agrandissement du colombarium comptabilisés sous l'exercice 2022
- Augmentation des réserves pour l'approvisionnement en eaux claires et en eaux usées
- CHF 103'000.- versés par la Commune de Torny pour son adhésion au GAGN (le GAGN a été constitué par les communes de Châtonnaye et Villaz. Des investissements ont été effectués avant l'adhésion de Torny, qui devait donc s'acquitter d'un pas de porte).
- Diminution des charges d'eaux usées
- Augmentation des revenus grâce à des produits extraordinaires : augmentation des prestations en capital, mutations, plus-values et extourne d'une provision de CHF 100'000.- pour des tests fonctionnels relatifs à la mise en place du programme comptable MCH2
- Augmentation des revenus d'impôts

Investissements

- Eclairage public : remplacement des lampadaires
- Subventions pour les panneaux photovoltaïques du bâtiment Nucalis
- Projet d'aménagement centre village

M. Bertone souligne le bon résultat de l'année 2023, excepté le taux d'endettement critique : 245% alors que le canton considère un endettement supérieur à 150% comme mauvais (dette critique par rapport au revenu et dette par habitant très importante). L'endettement prend en compte les charges liées. Le taux risque à l'avenir d'augmenter à cause du CO Glâne et de l'EMS Siviriez (dettes estimées à 3 millions supplémentaires pour la Commune).

Rapport de la fiduciaire Marc Gobet

M. Bertone donne lecture du rapport et indique les éléments à améliorer et les conseils à suivre :

- Contrôler le seuil des salaires pour déclaration LPP
- Améliorer le tableau de suivi de comptabilisation des immobilisations
- Le surendettement est possible mais un taux d'endettement de 80% devrait être atteint dans les 5 ans (petite amélioration car il est passé de 273% en 2022 à 245% en 2023)
- Une procédure de contrôle de la facturation a été mise en place en 2023
- Amélioration de la procédure d'évaluation des revenus des personnes physiques et morales
- Description plus détaillée des écritures relatives aux pertes sur débiteurs
- Mise en place d'un contrôle interne informatique

M. Bertone termine en soulignant l'excellent travail de Sabrina Papaux, caissière communale, et la remercie vivement pour sa collaboration.

Mme la Syndique donne la parole à l'assemblée :

M. Jacques Pittet demande si des dispositions ont été prises concernant le taux d'endettement

M. Bertone répond qu'il n'a pas de solution actuellement et pense que de nombreuses communes rencontrent des problèmes identiques concernant les charges liées.

La solution d'augmenter les impôts est contradictoire avec les résultats positifs des comptes. En gardant une gestion stricte des charges et de ses liquidités, la commune espère un excédent de revenu et des liquidités qui lui permettront, avec le temps, de réduire son taux d'endettement. A son avis, il serait cependant nécessaire d'augmenter les investissements pour le maintien de la valeur des actifs de la commune (par exemple en augmentant les frais de rénovation des bâtiments existants). La commune amortit plus qu'elle n'investit, de sorte que le maintien de la valeur de ces actifs n'est pour l'instant pas garanti.

M. Jacques Pittet se renseigne concernant l'existence d'un plan d'investissements

Madame Goumaz répond que chaque année, une planification sur 5 ans est effectuée. Elle ne s'alarme pas concernant le taux d'endettement car des investissements importants ont été réalisés. La rénovation des installations a été effectuée dans un laps de temps très court alors que la Commune manquait de liquidités. Il a donc fallu recourir à des emprunts qui n'ont pas été amortis, ce qui explique la dette.

Les résultats de ces dernières années ont déjà permis de diminuer l'endettement. Les résultats de cet exercice vont être intégrés dans le cadre de la fusion pour l'analyse de la commune, ce qui permettra de faire des projections pour la suite.

M. Jacques Pittet souhaite des explications concernant les CHF 45'000.- de dépenses pour la défense alors que le budget est de CHF 3'000.-

M. Bertone explique qu'il s'agissait d'une réserve pour l'abri PC. Tous les abris PC sont maintenant centralisés à Fribourg et la réserve a été transmise à la PC Fribourg.

M. Fritz Glauser souhaite apporter un commentaire concernant le taux d'endettement

La nouvelle présentation du bilan avec MCH2 est mieux comparable aux bilans habituels donc plus facile à comprendre par la population. Le capital propre de la Commune s'élève à 4 à 5 millions avec une dette de CHF 2,5 millions, soit 40% de fonds propres. Il estime donc que la situation n'est pas alarmante.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser, Président de la Commission financière, informe que la commission financière s'est réunie au complet le 07 mai 2014 afin de procéder à l'examen des comptes 2023 et en donne lecture.

La Commission note que le résultat, nettement meilleur que prévu, s'explique principalement par des revenus extraordinaires, une reprise de provisions et des remboursements partiels de la part du Canton pour des frais engagés lors de la période COVID. Il ajoute que, même sans ces revenus supplémentaires, les comptes seraient positifs.

Il relève néanmoins le mauvais taux d'endettement et indique que le Conseil communal prend cette situation au sérieux et va prendre les dispositions nécessaires afin de diminuer ce taux.

Tous les investissements ont été réalisés avec un résultat positif par rapport au budget à l'exception du remplacement des lampadaires qui a coûté légèrement plus cher.

La Commission financière remercie M. Bertone et Mme Papaux qui ont présenté les comptes et répondu clairement aux questions, ainsi que tous les Conseillers pour leur excellent travail tout au long de l'année. La Commission relève le bon résultat de ces comptes et invite l'assemblée à accepter les comptes 2023.

Approbation

Mme la Syndique remercie M. Glauser et procède au vote : **les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.**

3. Fusion : information

Madame Goumaz présente un rappel concernant l'organisation de la fusion.

Le comité de pilotage est constitué de :

Sandrine Goumaz, Syndique de Châtonnaye

Fabien Reinhard, Syndic de Torny

Micheline Guerry-Berchier, Cheffe de projet

Stéphanie Jan, Secrétaire

Les groupes de travail sont répartis en fonction des dicastères afin de couvrir tous les domaines d'activités communales et procéder à un inventaire complet.

En cours

Elaboration d'une convention qui doit être soumise au Service des communes d'ici juillet, cette convention contiendra notamment :

- Le nom de la future commune
- Les armoiries qui sont actuellement soumises pour approbation au Service des archives
- Le taux d'impôts et la contribution immobilière qui seront définis sur la base d'une analyse financière, avec la collaboration d'un spécialiste du Service des communes, M. Gilles Ballaman
- La composition des autorités communales et des cercles électoraux.



Calendrier

Juillet 2024 : Envoi du projet de convention en vue d'une consultation par les services de l'Etat.

Décembre 2024 : Signature de la convention et publication officielle

Janvier 2025 : Séances d'informations en vue de la votation

09 février 2025 : Votation

Automne 2025 : Elections anticipées du Conseil (les conseillers en place termineront leur mandat dès l'assermentation des nouveaux élus).

01.01.26 : Entrée en vigueur de la nouvelle commune si la fusion est acceptée.

Composition des autorités communales en cas de fusion

Pouvoir exécutif à 7 conseillers jusqu'en 2031 (4 pour le cercle électoral de Torny et 3 pour le cercle électoral de Châtonnaye). Dès 2031, il ne restera plus qu'un cercle électoral.

Le pouvoir législatif restera l'assemblée communale, donc pas de conseil général.

L'administration communale se situera à Middel

Communication

Par les canaux d'informations habituels

Dès décembre, création d'un site Internet dédié à la fusion

Nom de la nouvelle Commune : Châtonnaye-Torny

Blason : Un mélange des armoiries des 3 communes (Torny, Middel et Châtonnaye) créé par M. Simon Marty.

Madame La Syndique donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Mme Catherine Rouiller demande si les papiers d'identité et permis de conduire devront être changés

Madame Goumaz répond par la négative. Les modifications se feront au fur et à mesure des besoins de renouvellements des documents.

M. Philippe Dénervaud demande si une option est envisagée au cas où le nom de la nouvelle Commune est refusé

Madame Goumaz indique qu'un nom de réserve a été choisi mais le rassure en expliquant que le nom de Châtonnaye-Torny n'a pas de raison d'être refusé : le nombre de lettres est conforme et le nom n'est pas utilisé par une autre Commune.

M. Vincent Rey demande la raison d'une élection anticipée en automne 2025

Madame Goumaz indique que le renouvellement des exécutifs communaux est prévu au printemps 2026 avec assermentation. En cas de fusion au 01.01.2026, la future commune doit pouvoir fonctionner avec ses nouveaux élus, raison pour laquelle nous devons organiser des élections anticipées.

M. Vincent Rey demande pourquoi il n'a pas été envisagé de mettre en place un conseil général

Madame Goumaz indique que cette décision a fait l'objet d'une discussion. Il en est ressorti qu'avec 2'000 habitants, une assemblée de commune était encore gérable (présence d'environ 50 personnes). Libre au futur Conseil communal de procéder à un changement de pouvoir.

M. Vincent Rey demande la garantie que la parité des membres dure une législation

Madame Goumaz le confirme, en précisant que c'est la loi.

4. Divers

Mme la Syndique passe la parole à chaque Conseiller pour communiquer des informations relatives à leur dicastère :

Jacques Maradan

Aménagement centre village

Les infrastructures sportives n'étaient plus aux normes et il était nécessaire de mettre à disposition des locaux supplémentaires afin de satisfaire les besoins des clubs sportifs (actuellement 92% des plages horaires occupées), le Conseil communal a donc procédé à une étude pour aménager le centre du village.

Le bureau Deillon Delley Architectes SA a présenté plusieurs projets et le Conseil communal s'est déterminé sur la variante la plus raisonnable financièrement. Ce projet permet ainsi de conserver le terrain de sport, un potentiel utilisable en cas de besoin sous le terrain synthétique et l'existence d'une place publique plus petite. Partant du fait qu'aucun investissement ne doit être effectué durant le processus de fusion, il sera nécessaire d'analyser la capacité financière, déterminer le taux d'imposition des 2 communes et obtenir l'autorisation de Torny pour que le projet soit prêt à démarrer en 2026. La majorité du Conseil communal de Châtonnaye souhaite proposer un vote relatif à cet investissement lors du prochain Conseil (env. CHF 4,5 millions).

M. Jacques Pittet se demande si 2 salles de sport n'est pas excessif pour un petit village et s'inquiète des places de parc disponibles.

M. Maradan répond que l'important taux d'occupation des locaux justifie les besoins de salles supplémentaires. Le projet sera lié au concept VALTRALOC pour la traversée de la localité. Les places de parc existantes vont disparaître le long de la route et être déplacées sur le parking en dessous du terrain de sport, afin de conserver un espace convivial au centre du village.

M. Jacques Pittet demande si le projet Valtraloc est chiffré

M. Maradan indique que seul l'étude du concept permettra de déterminer les coûts.

M. Philippe Dénervaud s'inquiète des coûts de construction de ces projets

M. Maradan indique que la décision de financer ces projets sera de la responsabilité du Conseil de la nouvelle Commune. La réalisation peut très bien se faire par étape en fonction des moyens financiers disponibles.

M. Michel Emmenegger souligne qu'il est indispensable de mettre à disposition des places de parc pour conserver l'attractivité du restaurant

Mme Goumaz indique qu'un groupe de travail va analyser le patrimoine immobilier des 2 communes et la décision sera intégrée à la convention de fusion. Les résultats de ces analyses feront l'objet d'un compte-rendu à l'assemblée de décembre.

M. Michel Emmenegger demande si le choix du projet est définitif

Mme Goumaz signale que le choix du projet se fera en collaboration avec la Commune de Torny, étant donné que les coûts seront financés par les citoyens des 3 villages qu'il y ait fusion ou pas.

Mme Catherine Rouiller s'inquiète de la hauteur de la nouvelle salle

M. Maradan indique que la hauteur maximum autorisée au centre du village est de 11,5 mètres. Le choix du projet se fera en respectant l'esthétique du village.

M. Rey ajoute que la hauteur des avant-toits ne dépassera pas la hauteur de l'école des garçons.

M. Jacques Pittet demande s'il a été envisagé de raser la salle polyvalente actuelle

M. Maradan indique que cette option n'a pas été retenue car le but était de répondre aux besoins supplémentaires de locaux sportifs.

Guy Vulliemin

M. Vulliemin présente quelques chiffres concernant la quantité annuelle des déchets qui transitent par notre déchetterie communale et intercantonale (env. 2'800 habitants)

Déchets inertes :	97,24 tonnes / Coût d'évacuation CHF 80.-/tonne
Bois :	109,63 tonnes / Coût d'évacuation Frs. 100.-/tonne pour évacuation
Plastique :	10,23 tonnes / Coût de traitement Frs. 170.-/tonne (30% recyclé, solde incinéré à la SAIDEF)
Verre :	97.02 tonnes / Frs. 10.-/tonne pour traitement du verre couleur La vente du verre rapporte cependant de l'argent
Papier :	96,32 tonnes (actuellement suppression des ristournes car trop de papier)
Carton :	44.2 tonnes (actuellement suppression des ristournes car trop de carton)
Déchets encombrants :	21,36 tonnes / Coût d'évacuation Frs. 170.- tonne
Ferraille :	38 tonnes : ristournes variables selon prix du marché
Fer blanc et alu :	7,11 tonnes
Déchets urbains :	Pour Châtonnaye 113,5 tonnes = env. 133kg/habitants

M. Michel Emmenegger demande si la fermeture de Vetropack va entraîner des conséquences

M. Vulliemin signale l'existence d'une succursale à Bulach, à voir les conditions qui seront offertes par le prestataire.

M. Philippe Dénervaud demande si les déchets ramassés par la balayeuse sont chiffrés

M. Vulliemin indique que cela représente 2 petites bennes mais ne connaît pas les chiffres exacts.

Sandrine GoumazParoisse

Les travaux de rénovation de l'église sont panifiés en 3 étapes. L'Assemblée de paroisse a validé le crédit d'investissement pour le réaménagement extérieur : Frs. 121'000.-. La Commune va se coordonner avec la paroisse pour la rénovation du cimetière. Le service des biens culturels va nous accompagner pour ces travaux car le canton subventionne l'étude d'un architecte paysagiste.

Guichet virtuel pour le contrôle des habitants

Mise en place d'un guichet virtuel pour toutes les démarches qui peuvent être effectuées en ligne. Les explications nécessaires figurent sur le site Internet de la commune.

Vitesse autorisée sur les routes communales

M. Brahier a obtenu l'autorisation d'abaisser la vitesse à 60km/h sur la route de Payerne et 50km/h sur la route de Fribourg. Concernant la route de Villarimboud, le dossier est en attente et sera traité en parallèle avec le projet d'étude Valtraloc.

Mme Vreni Fleury demande la raison de poser une telle quantité de panneaux de signalisation

M. Vincent Rey explique que c'est une exigence cantonale.

Accueil vacances

Vu les difficultés pour les parents de concilier vie professionnelle et garde d'enfants durant les vacances scolaires, les Communes de Châtonnaye, Torny, Villaz et Villorsonnens ont décidé de se regrouper pour proposer une structure d'accueil, recommandée par la loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse. Une structure d'accueil existe déjà dans chaque commune, il n'y aura donc aucun frais supplémentaire de fonctionnement. Un minimum de 4 enfants est nécessaire pour couvrir les frais. Un système de tournus sera mis en place dans les locaux existants. Les prestations seront subventionnées en fonction du revenu des parents, selon les mêmes conditions que l'accueil extra-scolaire.

Prestations offertes durant :

Vacances d'automne

Vacances de carnaval

Vacances de Pâques (sauf jours fériés officiels)

En juillet, les 2 semaines suivant la fin de l'année scolaire

En août, les 2 semaines précédant la rentrée scolaire

Mme Goumaz donne la parole à l'assemblée

Mme Lydia Plancherel informe que l'Etat de Fribourg et le jardin botanique offrent des subventions pour la plantation d'arbres. Elle propose de planter des arbres sur la route de Villarimboud

Mme Goumaz demande à M. Demierre, Conseiller en charge des forêts, d'étudier cette demande.

M. Michel Emmenegger s'enquiert de l'état du dossier relatif au plan d'aménagement de la zone Pré Terrapon.

M. Bertone indique que la Commune a envoyé sa détermination en octobre dernier et que le dossier est toujours en attente à la DIME.

M. Philippe Dénervaud souhaite qu'une poubelle soit posée à l'orée du Bois de la Scie, carrefour route de la Brévière/ route de Villarimboud, là où se situe la table

M. Demierre va s'en occuper.

Mme Lydia Plancherel demande si l'association Trait d'Union existe toujours

M. Bertone indique que la Présidente ne vit plus à Châtonnaye, seuls restent le caissier, le secrétaire et de l'argent en caisse. Si quelqu'un veut faire revivre cette association, il est le bienvenu.

Mme Vreni Fleury remercie le Conseil communal pour les indications publiées sur le bulletin communal concernant les horaires de travail et les distances aux limites.

M. Fritz Glauser souhaite la pose de Robidog

Mme Goumaz informe que le projet sera étudié en cas de fusion car un règlement sur les chiens est déjà en vigueur à la Commune de Torny.

M. Michel Emmenegger s'enquiert de l'existence d'un impôt communal sur les chiens à Torny

Mme Goumaz répond par l'affirmative. La perception d'un impôt nécessite obligatoirement un règlement communal

Mme la Syndique clôt l'assemblée à 21h40 et invite les citoyens et citoyennes à partager le verre de l'amitié au restaurant de la Croix Blanche.

M. Rey, vice-Syndic, souhaite, au nom du Conseil communal, remercier Sandrine Goumaz pour tout son travail et l'énergie qu'elle met dans sa tâche de Syndique. L'assemblée se termine sous de chaleureux applaudissements.

Au nom du Conseil communal

Sandrine Goumaz
Syndique

Corinne Pasche
Secrétaire communale

BUDGET 2025

Le détail des comptes est disponible sur notre site internet : www.chatonnaye.ch ou au bureau communal

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	533 911.75	187 048.50	486 388.29	195 598.50	482 226.61	206 298.58
Législatif et exécutif	84 502.23		80 897.23	0.00	82 967.03	
Service généraux	449 409.52	187 048.50	405 491.06	195 598.50	399 259.58	206 298.58
Ordre et sécurité publics, défense	136 230.15	43 800.00	113 287.20	44 100.00	143 193.21	88 163.85
Questions juridiques	78 278.00	3 700.00	56 070.40	3 900.00	46 617.40	3 547.70
Service du feu	54 098.00	40 100.00	53 800.00	40 200.00	50 813.73	40 626.90
Défense	3 854.15		3 416.80	0.00	45 762.08	43 989.25
Formation	1 563 838.70	163 000.04	1 496 899.10	160 203.04	1 421 350.99	207 422.69
Scolarité obligatoires	1 419 728.10	163 000.04	1 357 985.25	160 203.04	1 290 423.69	207 422.69
Ecoles spécialisées	135 110.60		129 913.85	0.00	122 525.35	
Formation professionnelle initiale	9 000.00		9 000.00	0.00	8 401.95	
Culture, sport et loisirs	56 532.29	834.00	40 245.54	834.00	53 995.24	834.00
Culture, autres	26 192.00		14 052.00	0.00	18 347.75	
Médias	200.00		81.00			
Sport et loisirs	30 140.29	834.00	26 112.54	834.00	35 647.49	834.00
Santé	487 863.90	4 000.00	427 367.95	4 000.00	388 532.25	2 745.10
Hôpitaux, EMS	324 332.85		299 529.25	0.00	251 044.30	
Soins ambulatoires	157 531.05		121 838.70	0.00	132 364.55	
Prévention	6 000.00	4 000.00	6 000.00	4 000.00	5 123.40	2 745.10
Prévoyances sociale	478 288.80	3 600.00	523 273.50	11 020.00	401 399.91	6 671.80
Invalidité	253 730.95		252 561.15	0.00	241 192.45	
Vieillesse et survivants	9 491.05	1 000.00	7 190.55	1 020.00	2 604.00	1 018.80
Famille et jeunesse	109 243.90	2 600.00	111 611.05	10 000.00	87 523.91	5 653.00
Chômage	16 002.50		16 354.00	0.00	16 354.00	
Aide sociale et domaine de l'asile	89 820.40		135 556.75	0.00	53 725.55	
Trafic et télécommunications	196 500.43	3 348.42	187 527.43	14 085.82	160 107.28	10 938.23
Circulation routière	133 308.43	2 948.42	130 847.43	14 085.82	108 202.28	10 938.23
Transports publics	63 192.00	400.00	56 680.00	0.00	51 905.00	
Protection environnement et aménagement du territoire	671 902.99	617 434.79	682 817.05	617 613.29	736 284.63	703 581.83
Approvisionnement en eau	128 293.87	128 293.87	135 831.92	135 831.92	241 513.87	241 513.87
Traitement des eaux usées	209 687.32	209 687.32	208 692.76	208 692.76	194 301.09	194 301.09
Gestion des déchets	265 289.14	257 031.20	266 263.13	247 627.90	236 801.94	234 905.63
Aménagements	34 785.17	20 946.52	41 488.00	23 984.83	34 863.09	23 984.83
Lutte contre la pollution de l'environnement	3 520.00		2 170.00	0.00	3 091.50	
Protection de l'environnement et autres	14 583.59	1 475.88	14 333.59	1 475.88	10 379.56	4 811.26
Aménagement du territoire	15 743.90		14 037.65	0.00	15 333.58	4 065.15
Economique publique	13 617.90	349.00	11 775.65	349.00	10 292.48	249.00
Agriculture	1 300.00	300.00	1 300.00	300.00	1 200.00	200.00
Sylviculture	2 750.00	49.00	2 600.00	49.00	3 178.00	49.00
Tourisme	9 194.55		7 439.65	0.00	5 914.48	
Industrie, artisanat et commerce	373.35		436.00	0.00	0.00	
Finances et impôts	108 434.00	2 828 610.00	119 761.00	2 800 067.50	96 590.59	3 037 838.02
Impôts	15 700.00	2 379 789.00	5 000.00	2 277 246.00	5 635.40	2 476 337.57
Péréquation financière intercommunale		293 621.00	0.00	302 321.00		291 484.00
Part aux recettes sans affectations, autres	2 000.00	71 500.00	2 000.00	70 222.00	1 704.30	68 170.70
Administration de la fortune et de la dette	90 734.00	30 900.00	112 761.00	30 810.00	89 250.89	33 630.35
Redistribution		300.00	0.00	300.00		248.20
Postes non ventilables		52 500.00	0.00	119 168.50		167 967.20
Total	4 247 120.91	3 852 024.75	4 089 342.71	3 847 871.15	3 893 973.19	4 264 743.10
Excédent / Perte	395 096.16		241 471.56			370 769.91

NOUVEAUX COLLABORATEURS

Stéphanie Egger – Responsable Accueil extra-scolaire, engagée le 1^{er} avril 2024

"Depuis le mois d'avril, je travaille à l'accueil extrascolaire (AES) de votre commune, en tant qu'intervenante et responsable. Une tâche que j'ai plaisir à effectuer au quotidien. Etant maman de trois enfants, âgés de 10 à 14 ans, ma vie est bien rythmée entre cuisine, jeux, lessives, devoirs,... mais surtout de rires car oui, les enfants aiment rire et que ça fait du bien de pouvoir les entendre!"

A l'AES, nous faisons régulièrement des ateliers culinaires, ludiques ou des balades durant les demi-jours de congé. Pour les autres moments d'accueil plus courts, ils sont partagés entre repas, lecture et jeux. Avec mes collègues, nous avons à cœur que les moments ne soient pas envahis d'activités mais plutôt de temps libres afin que les enfants puissent laisser aller leur imagination car leurs journées scolaires sont déjà bien remplies! Bien sûr, nous veillons à ce que les règles de vie et de savoir-vivre soient respectées afin de créer un climat le plus agréable possible. Cependant, accompagner des enfants signifie également devoir garder un cadre éducatif solide et rappeler régulièrement les règles. D'autant plus que depuis son inauguration, nous avons eu une forte augmentation d'enfants accueillis : plus de 60 enfants inscrits, et en moyenne nous accueillons entre 24 et 30 enfants durant le temps de midi !

Si vous avez des questions en lien avec l'AES, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone, c'est avec plaisir que nous vous répondrons !

Je profite de l'occasion pour remercier les parents pour leur confiance et la précieuse collaboration que nous avons afin d'accompagner au mieux chaque enfant !"



Stéphanie Egger

Jocelyn Terrapon – Agent d'exploitation, engagé le 1er novembre 2024

Bonjour à tous,

Je m'appelle Jocelyn Terrapon, j'ai 21 ans et j'habite à Montagny-la-Ville.

Depuis toujours, j'aime être dehors dans la nature, que ce soit pour aller aux champignons, à la pêche ou simplement me promener. C'est sans nul doute que tous ces moments passés en extérieur m'ont poussé à choisir le métier de paysagiste. En dehors du travail, j'adore passer du temps en extérieur, aller skier en hiver et faire un peu de sport.



Dès le 1er novembre, vous pourrez me croiser dans la Commune, que ce soit dans le village ou au bord des routes.

De de mon côté, j'ai hâte de pouvoir faire connaissance avec vous, chers-ères habitants-es de Châtonnaye et en attendant de pouvoir vous rencontrer, je vous transmets, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations et une très belle fin d'année.

Jocelyn Terrapon

CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025

Le Conseil communal soumet pour approbation à l'assemblée communale :

Crédit d'investissement de CHF 480'000.-

Crédit N° 1/2024 pour un projet d'étude d'une nouvelle salle de sport

Suite à l'étude «Avenir Centre Village», menée en 2023, dont les résultats ont été présentés à la population en janvier dernier, le Conseil communal a décidé de mettre en œuvre le projet d'une nouvelle salle de sport qui sera implantée sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie. Cette nouvelle salle de sport devra répondre aux normes actuelles en matière d'équipement sportif scolaire et permettre notamment l'accueil de public lors de manifestations sportives telles que compétitions de gymnastique ou rencontres de sport d'équipe. Ce nouvel équipement devrait ainsi compléter l'offre en matière de locaux de sport, la salle actuelle ne permettant plus de répondre entièrement à une demande en constante progression.

Le crédit d'étude demandé se répartit comme suit :

Fr. 230'000.-- Procédure de mandat d'études parallèles (MEP) visant à désigner un projet lauréat répondant aux attentes du maître d'ouvrage.

Fr. 250'000.-- Crédit d'étude du projet lauréat jusqu'au devis détaillé permettant de définir le crédit de construction à voter.

Cet investissement a été discuté avec les autorités de la commune de Torny et intégré dans le plan d'investissement du projet de fusion de communes. Un membre du Conseil communal de Torny fera partie du jury appelé à désigner le projet lauréat. Si le projet de fusion se concrétise, le crédit de construction sera voté par l'assemblée de la commune fusionnée, vraisemblablement au printemps 2026.

Plan de financement : projet d'étude d'une nouvelle salle de sport

Détails	Taux	Montant
Emprunt		480'000.-
Amortissement annuel	3%	14'400.-
Charges annuelles d'intérêts	2%	9'600.-



**Le Conseil communal soumet pour approbation à l'assemblée communale :
Crédit d'investissement de CHF 50'000.-**

Crédit N° 2/2024 pour un projet d'étude d'un concept VALTRALOC

L'étude «Avenir Centre Village», menée en 2023, a notamment esquissé quelques propositions en matière d'aménagement de la traversée du village, avec pour objectif une modération du trafic et une meilleure cohabitation entre les différents types de mobilité ; étaient concernés en particulier les arrêts de bus, leur localisation et leur mise aux normes, les accès au PAD Pré-Terrapon, le stationnement des véhicules et les cheminements piétons. Si Châtonnaye souhaite dans le futur développer et concrétiser ces propositions, cela passe obligatoirement par la définition d'un concept « Valtraloc » (Valorisation de la traversée de localité), étant donné que la route traversant notre village est une route cantonale.

Pilotée par notre urbaniste, cette étude permettra de définir exactement quels types d'aménagement devraient être réalisés et quels en seraient les coûts de réalisation. La commune disposera ainsi d'un outil de planification cohérent lui permettant de définir un calendrier de réalisation et un plan d'investissement pour les années futures.



Plan de financement : projet d'étude d'un concept VALTRALOC

Détails	Taux	Montant
Prélèvement sur ménage communal		50'000.-
Amortissement annuel	10%	5'000.-

**Le Conseil communal soumet pour approbation à l'assemblée communale :
Crédit d'investissement de CHF 40'000.-**

Crédit N° 3/2024 pour la réfection de la route de Villarimboud – tronçon La Combaz



Plan de financement : réfection de la route de Villarimboud – tronçon La Combaz

Détails	Taux	Montant
Ménage communal	-	40'000.-
Amortissement annuel	5%	2'000.-

Le Conseil communal soumet pour approbation à l'assemblée communale :

Crédit d'investissement de CHF 50'000.-

Crédit N° 4/2024 pour la rénovation de l'Auberge de la Croix-Blanche



Suite à la décision de résilier, au 31 octobre 2024, le bail des tenanciers du Restaurant de la Croix-Blanche, le Conseil communal souhaite apporter un rafraîchissement de la partie restaurant du bâtiment (cuisine, partie électrique, peinture intérieure et extérieure, etc...) afin de permettre aux nouveaux tenanciers de reprendre les rennes de ce restaurant dans de bonnes conditions.

Le Conseil communal demande un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour exécuter ces divers travaux.

Plan de financement : rénovation de l'Auberge de la Croix Blanche

Détails	Taux	Montant
Emprunt		50'000.-
Amortissement annuel	3%	1'500.-
Charges annuelle d'intérêts	2%	1'000.-

Le Conseil communal soumet pour approbation à l'assemblée communale :

Crédit d'investissement de CHF 35'000.-

Crédit N° 5/2024 pour l'achat de tables pour la halle polyvalente



Ayant déjà servi de nombreuses années, les tables de la halle de gym deviennent de plus en plus usées. Des aspérités visibles provoquent des blessures régulières lors de leurs manipulations et à cela s'ajoute le poids qui rend leurs déplacements relativement pénibles.

Le Conseil communal demande un investissement à hauteur de CHF 35'000.- pour le remplacement de toutes les tables de la halle de gym et l'achat de chariots qui rendront le déplacement plus aisé.

Plan de financement : achat de tables pour la halle polyvalente

Détails	Taux	Montant
Ménage communal	-	35'000.-
Amortissement annuel	10%	3'500.-

INFO FUSION

CALENDRIER DU PROCESSUS



06.12.24	Parution de la Convention dans la FO, au pilier public et sur le site internet www.chatonnaye-torny.ch
09.12.2024	Séance d'information pour le personnel communal et les représentants des sociétés locales
17.12.2024	Assemblée communale
13.01.2025	Séance d'information publique : 20h00 à la salle communale de Middel
14.01.2025	Séance d'information publique : 20h00 à la salle polyvalente de Châtonnaye
13-18.01.2025	Distribution du matériel de vote
09.02.2025	Votations



Le site internet dédié à la fusion sera disponible
dès le 06.12.24

www.chatonnaye-torny.ch



RAPPEL

le parking communal est un lieu de stationnement temporaire pour les usagers de la salle communale, des écoles, de l'Auberge communale et des locaux communaux.

ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL



Juin 2024, nous avons eu la chance d'avoir pu visiter le Palais fédéral en compagnie de M. Pierre-André Page

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire délivrés

EMB Epuration Moyenne Broye**Parcelles RF 278, 355, 357, 360, 361, 363, 375, 376, 379, 516**

Régionalisation du traitement des eaux usées

Permis de construire délivré par la Préfecture le 03.06.2024

Jeanneret Pascal et Martine**Impasse de la Planche aux Veaux 3 - parcelle 105 RF**

Rénovation abri voiture et stockage de matériel de jardin

Permis de construire délivré le 03.06.2024

S.I. En construction, p.a. GDW Architectes SA**Impasse des Roches 14 - parcelles 19-20 RF**

Construction d'un immeuble de logements, pompe à chaleur avec sondes géothermiques et panneaux photovoltaïques

Permis de construire délivré par la Préfecture le 17.06.2024

Moret Gisèle**Impasse de la Fin du Bret 10 - parcelle 24 RF**

Réaménagement intérieur d'une villa

Permis de construire délivré le 24.06.2024

Pittet Jacques et Danielle**Clos Piquet 4 - parcelle 14 2RF**

Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur

Permis de construire délivré le 12.08.2024

Castelluccio Jeremiah et Trolliet Florence**Impasse de Chaffeirus 11 - parcelle 124 RF**

Démolition abri piscine. Réaménagement de la terrasse et de la piscine intérieure en piscine extérieure

Permis de construire délivré le 12.08.2024

PPE La Brévire**Route de la Brévire 16 - parcelle 262 RF**

Réfection partielle de la toiture

Permis de construire délivré le 12.08.2024

Stipimmo SA**Route de Fribourg - parcelles 530, 550 RF**

Démolition d'un rural et construction de deux immeubles

Permis délivré par la Préfecture le 26.08.2024

Fähndrich David et Aline**Impasse des Chaffeirus 13 - parcelle 123 RF**

Création d'une lucarne dans la partie nord-ouest du toit. Changement de la couleur des façades

Permis de construire délivré le 30.09.2024

Autorisations délivrées**Mauron Philippe et Cécile****Impasse de la Planche aux Veaux 7 -Parcelle 106 RF**

Autorisation délivrée le 24.06.2024 pour la pose de 49.95 m2 de panneaux solaires photovoltaïques

Dougoud Jean-Michel**Route de la Brévire 18 - Parcelle 260 RF**

Autorisation délivrée le 02.09.2024 pour la pose de 32 m2 de panneaux solaires photovoltaïques

Sansonnens Bernard et Marie-France**Route du Pré Terrapon 1 - Parcelle 8 RF**

Autorisation délivrée le 21.10.2024 pour la pose de 66 m2 de panneaux solaires photovoltaïques

Rey Jean-Paul**Route de Fribourg 3 - parcelle 156 RF**

Autorisation délivrée le 21.10.2024 pour la pose de 58.58 m2 de panneaux solaires photovoltaïques

Permis d'utiliser / d'habiter délivrés**S.I. Châtonnaye****Chemin de la Poste 2 - parcelle 20RF**

Création d'un ascenseur

Permis d'utiliser délivré le 24.06.2024

Ferreira da Rocha Soares Mario et Ferreira Rodrigues Carla**Impasse de la Planche aux Veaux 9b - Parcelle 107 RF**

Mise en conformité : Construction d'un mur de soutènement et d'un cabanon de jardin. Adaptation des aménagements extérieurs

Permis d'utiliser délivré le 02.09.2024

Amiguet Eric et Anne**Route du Pré Terrapon 69 - Parcelle 69 RF**

Construction d'une piscine extérieure non chauffée

Permis d'utiliser délivré le 16.09.2024

Kemenang Alain et Kenle Momo Anastasie Joëlle**Route du Pré Terrapon 75 - Parcelle 70 RF**

Aménagement d'un mur Terramur

Permis d'utiliser délivré le 16.09.2024

Société de fromagerie de Châtonnaye-Sédeilles-Rossens**Route des Roches 6 - Parcelle 158 RF**

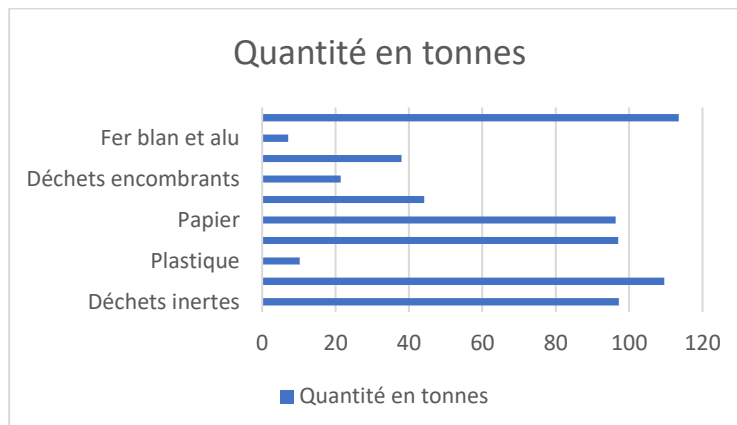
Modification en façades, transformation de l'appartement et agrandissement en combles

Permis d'habiter délivré le 28.10.2024

<https://www.tpf.ch/nouveaute>

DECHETS

Quantité annuelle de déchets qui transitent par notre déchetterie communale/intercantonale (2'800 habitants)



Déchets inertes :	Coût d'évacuation CHF 80.-/tonne
Bois :	Coût d'évacuation CHF 100.-/tonne
Plastique :	Coût de traitement CHF 170.-/tonne (30% recyclé, solde incinéré à la SAIDF)
Verre :	CHF 10.-/tonne pour traitement du verre couleur Cependant, la vente du verre rapporte de l'argent
Papier / carton :	Ristournes supprimées en raison de la trop grande quantité de papier et de carton
Déchets encombrants :	Coût d'évacuation CHF 170.- tonne
Ferraille :	Ristournes variables selon prix du marché
Fer blanc et alu :	7,11 tonnes
Déchets urbains :	113,5 tonnes = env. 133kg/habitant



Modification des statuts

Lors de son assemblée du 31 octobre 2024, l'association des communes pour le Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse (SLPP-GV) a adopté une modification de ses statuts, visant à renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et redéfinir le rôle des préfets.

Révision de l'article 14 proposée par le comité de direction concerne l'alinéa 1, lettres c), d), g), h), comme mis en exergue ci-dessous :

1 Le comité de direction est composé de :

- a) un représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
- b) un représentant désigné par le conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
- c) deux représentants désignés par les communes de la Glâne, dont un syndic;
- d) deux représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont un syndic;
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
- g) le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition;
- h) le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.

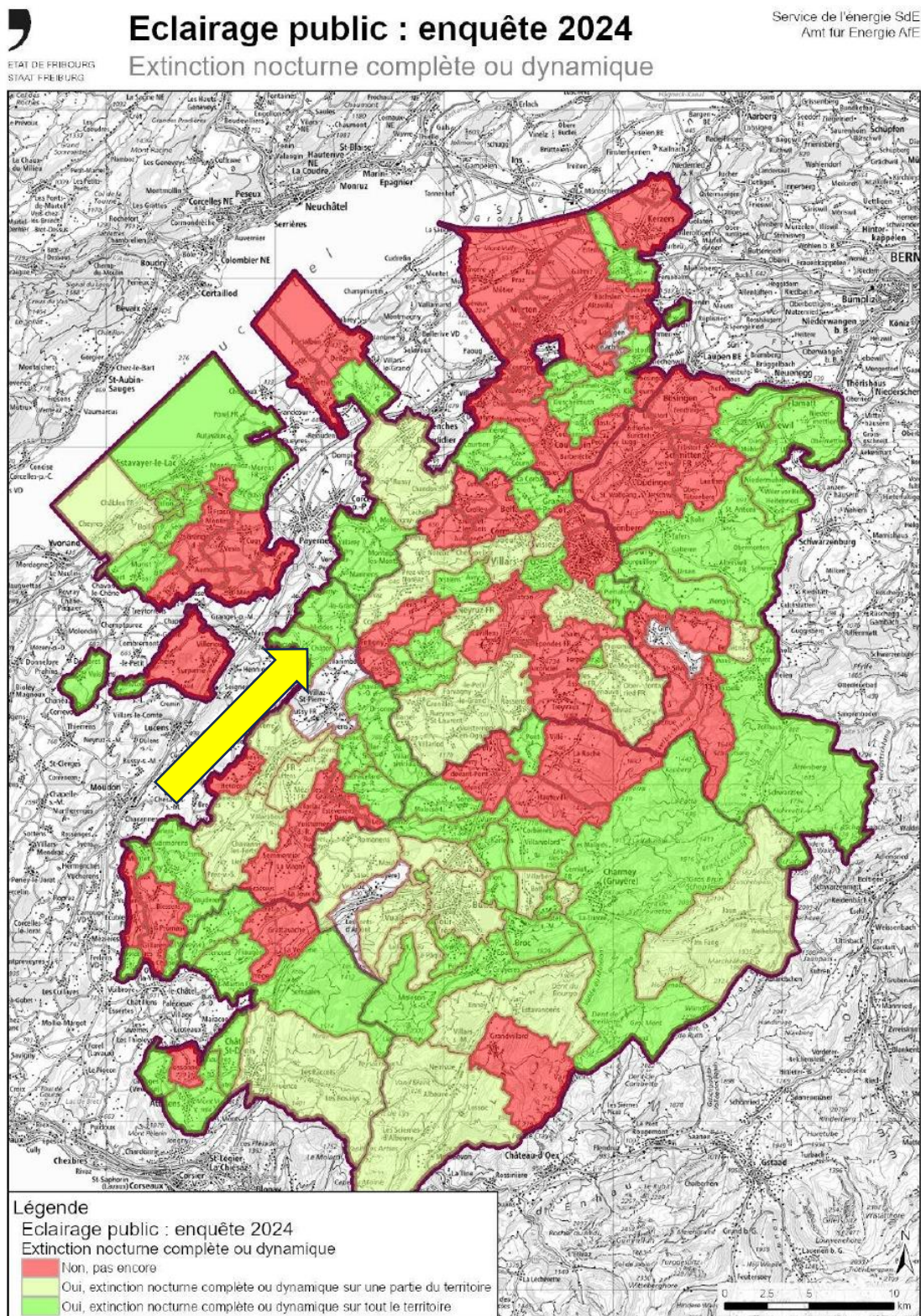
Ainsi que le prévoit la loi cantonale sur les communes, cette modification est soumise à l'approbation de toutes les communes membres de l'association. Le conseil communal de Châtonnay vous propose de valider cette modification de statuts qui renforcera la représentation des communes au sein du comité du SLPP-GV.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Service de l'énergie (SdE) a lancé une enquête, entre le 11 avril et le 30 juin 2024, auprès des communes du canton de Fribourg, afin de connaître l'avancée de la mise en oeuvre des nouvelles dispositions en matière d'éclairage public (LEn art.5 al.7, REN art.34a).

Les réponses de 123 communes sur 126 sont présentées ci-dessous.

Selon les résultats de l'enquête, il y a environ 38'000 points lumineux dans le canton de Fribourg. 67 % de ces points lumineux sont alimentés par des LED.



et protégez votre maison.

**L'ECAB double
ses subventions!**



Des questions ?

Contactez-nous au **+41 26 566 41 60**
ou par écrit à **prevention@ecab.ch**



www.ecab.ch/subventions-prevention

	Eléments	Descriptif	Notre participation	Participation doublée
	Protection contre les dangers naturels	Mesures valables pour les bâtiments ayant obtenu un permis de construire avant le 1 ^{er} janvier 2020.	Maximum 10'000 CHF par demande	Maximum 20'000 CHF par demande
Mesures d'assainissement	Coupoles	Augmentation de la résistance durable des coupoles à la grêle.	Entre le 01.06.2024 et le 31.12.2026, 50% du montant facturé.	Entre le 01.06.2024 et le 31.12.2026, 60% du montant facturé.
	Etanchéification ouvertures	Etanchéification des ouvertures (portes, fenêtres) présentant un déficit de protection vis-à-vis des fortes pluies et inondations.		
	Etanchéification saut-de-loup	Rehaussement et étanchéification des sauts-de-loup.		
Mesures d'assainissement en protection incendie	Conduit de fumée	Assainissement de conduits de fumée construits avant le 1 ^{er} janvier 2015.	200 CHF par mètre courant, montant maximal de 3'000 CHF	400 CHF par mètre courant, montant maximal de 6'000 CHF
	Facade incombustible	Pour les bâtiments de plus de 11 mètres de hauteur, pose d'isolation incombustible en façade (matériaux RF1), pour limiter la propagation verticale du feu.	20 CHF par m ² d'isolation RF1 Montant maximal de 10'000 CHF	40 CHF par m ² d'isolation RF1 Montant maximal de 20'000 CHF
	Toiture résistante au feu	Pose de panneaux anti-feu ou incombustibles (RF1-BSP30) sur les toitures disposant d'une installation solaire intégrée. Cette mesure est valable tant pour les bâtiments existants que les nouvelles constructions.	40 CHF par m ² d'isolation RF1 ou d'un panneau BSP 30-RF1 Montant maximal de 10'000 CHF	80 CHF par m ² d'isolation RF1 ou d'un panneau BSP 30-RF1 Montant maximal de 20'000 CHF
	Voie d'évacuation verticale	Création de voies d'évacuation verticales (cages d'escaliers) résistantes au feu.	Max. 20'000 CHF par voie d'évacuation verticale	Max. 40'000 CHF par voie d'évacuation verticale
Assainissement de voie d'évacuation verticale	Porte coupe-feu	Pose de portes (EI30) résistantes au feu.	500 CHF par porte	1'000 CHF par porte
	Obturation	Pose de revêtements coupe-feu EI30 autour de câbles et tuyaux, pour contenir le feu durant 30 minutes.	100 CHF par obturation	200 CHF par obturation
	Coffret de protection EI30	Pose d'un coffret de protection EI30 du tableau électrique afin de contenir le feu durant 30 minutes.	500 CHF par coffret	1'000 CHF par coffret
	Panneau anti-feu	Pose de panneaux anti-feu ou incombustibles (BSP30-RF1) contre les parois de la cage d'escaliers afin de contenir le feu.	20 CHF par m ² de panneau	40 CHF par m ² de panneau
	Luminaire de secours	Pose de luminaires de secours pour éclairer les voies de fuite.	250 CHF par luminaire	500 CHF par luminaire

UNIONS DES SOCIÉTÉS LOCALES

**A vos
agendas**

**23 février
LOTO**

Organisation :
Fanfare l'Echo
des Roches

**1er janvier
Bal du nouvel an**

Organisation :
Société de Jeunesse

**09 mars
LOTO**

Organisation :
Société de Tir

**05 janvier
Concert des Rois**

Organisation :
Chœur Mixte

**02 mars
LOTO**

Organisation :
A.C.A.T.S

**21-22 mars
Concert annuel**

Organisation :
Fanfare L'Echo des
Roches

**23 mars
LOTO**

Organisation :
Chœur Mixte

**16 mars
LOTO**

Organisation :
Société de
Jeunesse

**06 avril
LOTO**

Organisation :
Fanfare l'Echo
des Roches

**30 mars
LOTO**

Organisation :
CAP Volley

**25-26 avril
Et 02-03 mai
La Jeunesse
chante le 1^{er} mai**

Organisation :
Société de Jeunesse

**13 avril
LOTO**

Organisation :
Fanfare l'Echo
des Roches



FC Châtonnaye / Middel
Case Postale 6
1553 Châtonnaye
fcchatonnayemiddel@hotmail.com
fcchatonnayemiddel.ch

Président
Olivier Conus
Resp. technique
Freddy Reinhard
Sponsoring
Michaël Gaberell

Resp. juniors
David Faehndrich
Finances
Alain Kemenang
Sponsoring
Florinel Serghei

Infrastructures
André Sottaz
Manifestations
Vincent Schrago

Tu as envie de jouer au football ?

Le FC Châtonnaye/Middel offre la possibilité de pratiquer le football pour tous les enfants, de 9 à 19 ans. Ces jeunes se trouvent dans les catégories « Juniors A » à « Juniors E » et font partie du groupement juniors ViViMaMiCha. Les juniors s'entraînent à Châtonnaye, Middel, Villarimboud, Villaz-St-Pierre ou Massonnens selon les effectifs et les équipes du groupement.

Pour tous les enfants qui n'ont pas encore commencé le football il y a la possibilité de s'inscrire à l'école de football (juniors F). Ceci s'adresse à tous les enfants **de 2^e à 4^e**. L'entraînement a lieu, en principe, le mardi soir de 18h15 à 19h30 à Middel dès la rentrée. Huit tournois, quatre en automne et quatre au printemps, permettent à ces jeunes sportifs de se mesurer à d'autres équipes. Ces tournois se déroulent le samedi matin, deux fois par mois, et comptent cinq à six matchs pour chaque équipe. La participation à d'autres événements, comme la journée de clôture Glâne-Veveyse ou le Mémorial Sekulic, complète la saison.

Pour essayer, des chaussures de sport suffisent. Si cela te plaît, des chaussures de foot et des protège-tibias seront indispensables.

Pour plus de détails :

www.fcchatonnayemiddel.ch ou David Faehndrich (resp. juniors) 079 708 62 46





Fanfare l'Echo des Roches 🎵 de Châtonnaye

www.fanfare-chatonnaye.ch

Prochains concerts :

- 🎵 21 et 22 mars 2025, Concert annuel
- 🎵 29.05 au 1.06.2025, Fête cantonale des Musiques à Bulle



Notre Ecole de musique donne des cours : - éveil musical, dès l'âge de 4 ans
- instrument, enfant dès 7 ans

* visitez la page de présentation de notre Ecole de Musique :

Contact : Audrey Goumaz - 077 487 49 26

✉ info@fanfare-chatonnaye.ch



*** en 2025, la Fanfare fêtera ses 75 ans ***

75 ans de musique, de passion et de partage 🎵

Pour célébrer cet anniversaire avec vous, nous avons prévu une série d'évènements inoubliables:

21 et 22.03 : Concert annuel

04.10 : Marché, Exposition, Festival de Fanfares

05.10 : Messe et journée officielle

08.11 : Concert de gala



CLUB
sportif

Châtonnaye, Autigny, Prez-vers-Noreaz

EQUIPES DU CLUB

DEUX ÉQUIPES FEMMES

3ÈME LIGUE

CHÂTONNAYE - MERCREDI 19H30-21H30

5ÈME LIGUE

CHÂTONNAYE - MARDI 20H00-22H00

DEUX ÉQUIPES HOMMES

2ÈME LIGUE

AUTIGNY - LUNDI + VENDREDI 20H20-22H20

3ÈME LIGUE

PREZ-VERS-NOREAZ - JEUDI 20H30-22H30

UNE ÉQUIPE LOISIRS MIXTE

AVRY - MARDI 20H00-22H00

UNE ÉQUIPE JUNIOR MIXTE

M17

AUTIGNY - MARDI 18H30-20H00

N'HÉSITE PAS À VENIR ESSAYER QUELQUES ENTRAÎNEMENTS AU SEIN DE NOS EQUIPES RESPECTIVES, CAP VOLLEY RECRUTE !

NOTRE CLUB CHERCHE DES JUNIORS !

TU AIMES BIEN LE VOLLEY ET AIMERAIS VENIR ESSAYER !?

TU AS MOINS DE 16 ANS ? NOUS TE VOULONS !

N'HÉSITE PLUS ET CONTACTE-NOUS !

FONDATION

2017

CAP VOLLEY EST LE RÉSULTAT DE LA FUSION DE DEUX CLUBS DE VOLLEYBALL EN UNE SEULE ET MÊME ENTITÉ.

VBC CHÂTONNAYE ET VBC PREZ-VERS-NOREAZ

NOS ÉQUIPES S'ENTRAÎNENT DANS LES 3 VILLAGES.

L'OBJECTIF PRINCIPAL DE CETTE FUSION ÉTAIT DE REGROUPEL LES RESSOURCES AFIN DE LIMITER LES DÉPENSES ET FRAIS ADMINISTRATIFS, MAIS SURTOUT D'OFFRIR AUX MEMBRES LA POSSIBILITÉ D'ÉVOLUER DANS LE MÊME CLUB, DÈS LEUR PLUS JEUNE ÂGE.

FORMATION

NOS JEUNES TALENTS S'ENTRAÎNENT ASSIDÛMENT CHAQUE SEMAINE POUR PROGRESSER ET PERFECTIONNER LEURS COMPÉTENCES SPORTIVES, GRÂCE AU SOUTIEN D'ENTRAÎNEURS PASSIONNÉS.

LEURS PERFORMANCES DANS LES DIVERS TOURNOIS DE LEURS CATÉGORIES ONT ÉTÉ JUSQU'À PRÉSENT EXCELLENTE, ET NOUS EN SOMMES TRÈS FIERS. EN EFFET, NOS JEUNES ONT ÉTÉ COURONNÉS CHAMPIONS DE LEURS CATÉGORIES RESPECTIVES TROIS SAISONS CONSÉCUTIVES.

CES SUCCÈS TÉMOIGNENT DE LEUR DÉTERMINATION ET DE LEUR VOLONTÉ DE PROGRESSER.

DE NOMBREUX JEUNES JOUEURS ONT DÉJÀ EU L'OCCASION DE S'ENTRAÎNER AVEC NOS ÉQUIPES ACTIVES POUR LES SOUTENIR ET CONSTITUER LA RELÈVE.

CELA PERMET À NOS JEUNES DE GAGNER EN EXPÉRIENCE ET EN CONFIANCE, TOUT EN CONTRIBUANT À LA COHÉSION DU CLUB.

**NOUS CHERCHONS DU MONDE !
SI TU AS MOINS DE 16 ANS, N'HÉSITE PAS À NOUS CONTACTER !**

INSTAGRAM



CAP_VOLLEYBALL



SCAN ME



Société de gym de Châtonnaye (SGC)

La saison 2024-2025 a magnifiquement bien débuté puisque presque tous nos cours sont complets ! Seul le groupe *parents-enfants* a dû fermer ses portes par manque d'inscription. Merci à toutes et tous pour votre fidélité à la SGC !

Nous cherchons toujours de l'aide pour renforcer notre comité et le groupe agrès.

« Parent de gymnaste, membre adulte ou toute autre personne intéressée à apporter son aide et son énergie à la SGC, n'hésitez pas à nous contacter et venez nous rejoindre, l'ambiance y est très conviviale. On a besoin de vous ! »

A vos agendas : venez nombreux à nos 2 lotos à Middel, le 18 décembre 2024 et le 29 janvier 2025 !



**Bravo à tous nos
gymnastes pour
cette belle saison et
plein succès pour
2024-2025 !**



Merci aux monitrices et moniteurs, au comité pour leur travail et leur fidélité à la SGC.
Pour ma part je tire ma révérence et vous souhaite plein succès et bon vent !
Marie-Noëlle Bugnon

INFOS

Contact : Chantal Jorand

Tél. : 079 917 55 38

Email : secretariat@gymchatonnaye.ch



Le chœur mixte
Ste-Anne et
St-Nicolas
Sous la direction de
Daniel de Morais

Vous invite à son

Concert des Rois

le dimanche 5 janvier 2025
à 17 h
en l'église de Châtonnaye

avec la participation du
petit chœur Ste-Thérèse
de Fribourg 'les Enchanteurs'
Sous la direction de
Jocelyne Crausaz

petite verrée et gâteaux des rois offerts



Aux mille et un livres
- BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTONNAYE -

HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI	18h00-19h30
MERCREDI	13h00-14h00
SAMEDI	09h30-11h00

Jours fériés : fermé

Vacances scolaires : uniquement le samedi

Vacances d'été : horaire spécial selon avis

Horaires consultables sur les sites internet des communes de Châtonnaye et Torny

LE COIN « SANTE »



 Foyer de jour
Rte de Romont 16
1678 Siviriez

 026 565 00 00

 fdj@sante-glâne.ch

 sante-glâne.ch

Permanence téléphonique

 lu-ve: 8h à 12h / 13h30 à 17h



FOYER DE JOUR DE LA GLÂNE SIVIRIEZ



Le Foyer de jour accueille et accompagne les personnes âgées vivant à domicile.

Dans un cadre de vie convivial et chaleureux, une équipe de professionnel-le-s propose des activités de vie quotidienne favorisant les échanges et l'autonomie et contribue à soutenir les proches aidant-e-s.

Horaires d'accueil

Lundi - vendredi (excepté jours fériés): 9h à 17h

Un ou plusieurs jours ou demi-journées par semaine.



Rapport de gestion 2023 du PassePartout de la Glâne

Au service des Glânois depuis plus de 30 ans

Buts de la Fondation :

La Fondation PassePartout œuvre à l'autonomie et à l'inclusion sociale des personnes à mobilité réduite résidant dans le canton de Fribourg, grâce à son service de transport adapté.

Activités dans le canton :

Au fil des ans, la Fondation PassePartout est devenue un partenaire incontournable pour le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite. Rappelons que la Fondation PassePartout repose sur l'engagement de bénévoles.

Chaque district dispose d'un service PassePartout qui gère les réservations des courses, le planning des chauffeurs, l'entretien des véhicules et bien évidemment, les transports ainsi que la facturation qui en découle. En 2022, les 14 véhicules du PassePartout ont parcouru plus de 775'253 km, conduit par 263 conducteurs bénévoles.

Activités dans notre district :

Le PPG possède 3 véhicules. Une trentaine de bénévoles ont assurés plus de 155'794 km en 2023.

Les membres du comité sont :

Le président :	Willy Schorderet
Le vice-président :	Gérard Chassot
La responsable des plannings et des chauffeurs :	Jeannelyse Crausaz (026.653.19.16)
La secrétaire :	Cyntia Descloux
Le responsable des véhicules :	Jean-Paul Conus
Le caissier :	Jean-Marc Mauron
La responsable des réservations :	Silvana Bertschi

Réservations : Les réservations peuvent se faire tous les jours ouvrables de
8h30 à 11h30 et de 14h30 à 15h30 au N° tél. 026.656.10.33

Tarifs : Fr. 0.60 le km effectif et Fr. 3.- de prise en charge.

Financement : Nous recevons une subvention de l'Etat lors de l'achat d'un véhicule. Pour le reste, nous vivons grâce à la générosité des donateurs, un grand MERCI à eux !

Nous avons besoin de chauffeurs. Merci de vous annoncer (voir explications ci-dessous)

- Pour devenir chauffeur bénévole, vous devez être titulaire d'un permis de conduire depuis 3 ans et ne pas avoir de problèmes liés à l'alcool ou à la drogue.
- Le comité vous invite à effectuer une ou deux journées d'essai aux côtés d'un chauffeur expérimenté pour voir si cette activité vous convient.
- Vous vous engagez pour le nombre de journées que vous choisissez, selon votre disponibilité.
- Vous recevrez une formation sur l'utilisation des véhicules, y compris la fixation sécurisée des fauteuils roulants.
- Le rôle de chauffeur du PPG n'est pas réservé aux hommes ; **les dames sont tout à fait capables d'assurer ces transports, notamment grâce à nos nouveaux treuils facilitant l'embarquement des fauteuils roulants dans les véhicules.**

Vous souhaitez faire un don ? Voici les coordonnées, avec nos chaleureux remerciements :

Compte bancaire :	Banque Valiant AG – 3001 Berne CH05 0630 0016 3233 1620 2 Compte 30-38112-0
-------------------	---

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nouveau bureau en Glâne :
Pro Senectute, Centre de Santé
Route de l'Hôpital 1, 1681 Billens**

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 3 février 2025 au 30 avril 2025**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 20 janvier 2025 uniquement** par téléphone **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.



Du lundi au vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30. www.fr.prosenectute.ch

LE COIN « SOCIAL »

Hello Fribourg 🖐️

**Des réponses simples sur les thèmes
principaux de la vie dans le canton de Fribourg.**

<https://www.fr.ch/hello-fribourg>

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Arriver dans le canton de Fribourg➤ Le travail, les assurances sociales, l'argent et les impôts➤ Le mariage et la vie de famille➤ Apprendre un métier (dès 15 ans)➤ Loisirs et activités dans le canton de Fribourg➤ Parler et comprendre la langue | <ul style="list-style-type: none">➤ Vivre ensemble à Fribourg➤ Mes droits et mes devoirs➤ La santé➤ Protéger la nature et l'environnement➤ Brochure pour les nouveaux habitants |
|--|---|

LE COIN « PARENTS »



Calendrier des activités 2025

Durant l'année, les enfants et ados scolarisés des communes de Châtonnaye et Torny ont la possibilité de participer gratuitement à des activités organisées dans le cadre du projet FriTime.

Activités	Age	Date et horaire	Délai d'inscription
Manga Aimes-tu les mangas ? Désires-tu travailler les couleurs, les ombres de leurs dessins ?	dès 8 ans	sa 01.02.2025 9h à 11h30	21.01.2025
Air Board Glisse à toute vitesse et fais le plein de sensations !	dès 10 ans	sa 08.02.2025 9h30 à 15h	28.01.2025
Premiers secours Découvre les gestes pour donner les premiers secours !	dès 6 ans	sa 15.03.2025 7h30 à 12h	05.03.2025
Le monde des abeilles Explore la vie des ruches en compagnie d'un apiculteur.	dès 8 ans	me 21.05.2025 14h à 16h	11.05.2025
Escalade Atteins de nouveaux sommets en grim pant et défie-toi lors d'une aventure verticale passionnante !	dès 8 ans	Sa 10.05.2025 9h30 à 13h ou 15h si extérieur	30.04.2025
T-shirt Batik Crée ton propre t-shirt unique avec la technique du Batik !	dès 6 ans	Sa 05.04.2025 13h30 à 16h	25.03.2025
Pompiers Deviens pompier d'un jour en découvrant leur matériel.	dès 8 ans	*juin 2025	
Parcours chiens - Agility Amuse-toi avec des chiens en parcourant un circuit d'agilité.	dès 8 ans	*juillet 2025	
Initiation au maquillage Aimerais-tu mettre des yeux en valeur ? Souhaites-tu trouver les couleurs qui te correspondent pour un joli teint ?	dès 9 ans	sa 27.09.2025 9h à 11h30	17.09.2025
Mon corps en musique Initie-toi à la Pose de voix, au Bodypercussion, au Human Beatbox et au Yodel (adultes possible contre participation de CHF 15.-)	dès 4 ans	Sa 18.10.2025 9h à 11h30	08.10.2025
Petites saveurs d'Asie Découvre des recettes asiatiques et deviens un petit chef !	dès 6 ans	ma 11.10.2025 9h à 14h	01.10.2025
Porte-clé et bracelet Viens fabriquer un porte-clé et un bracelet personnalisés.	dès 9 ans	me 19.11.2025 13h30 à 15h	09.11.2025
Nicobricocontes Plonge dans les bricolages et contes de la Saint-Nicolas.	de 4 à 9 ans	me 03.12.2025 14h à 16h30	23.11.2025

Des informations complémentaires seront transmises par le biais de l'école, des sites internet des communes de Torny et Châtonnaye, et parfois de l'application KLAPP.
Le contenu de ce calendrier peut subir des modifications en cours d'année.

*dates en cours de planification





Les enfants c'est magnifique mais.....

Bon de respiration

4 heures de garde d'enfant à domicile

par le Chaperon Rouge, service de garde d'enfants à domicile
pour un montant unique de CHF 20.- .

- ⇒ Appelez le Chaperon Rouge entre 7h30 et 11h30 le matin du lundi au vendredi
- ⇒ Communiquez le jour et l'heure à laquelle vous souhaitez bénéficier du bon.
- ⇒ Une collaboratrice spécialement formée vient chez vous à domicile et s'occupe de votre enfant/vos enfants durant le temps de votre absence
- ⇒ Le Bon permet aux parents de prendre du temps pour soi ou d'avoir un moment répit

Conditions :

- ⇒ La garde s'effectue la journée, pendant les heures de bureau (de 7h à 19h), en principe en semaine
- ⇒ Le nombre de bons de respiration par famille est limité par année
- ⇒ Le Bon est financé par la Croix-Rouge et ses donateurs. Même s'il est donné par un partenaire (médecin, service social, etc.), c'est la Croix-Rouge qui décide de son exécution et du nombre de Bons
- ⇒ En dehors de cette prestation et pour tout problème de garde, les parents ont la possibilité de faire appel en tout temps au Chaperon Rouge. Les tarifs sont basés sur les revenus. N'hésitez pas à vous renseigner !

Informations : à remplir par le parent et à remettre à la garde.

Nom : Prénom :

Adresse:

CP, Lieu:

Bon reçu de.....

Date et horaire du Bon:.....

Chaperon Rouge, Croix-Rouge fribourgeoise
Rue G.-Techtermann 2,
1700 Fribourg
+41 26 347 39 49
chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch



Les Communes de Châtonnaye, Torny, Villaz et Villorsonnens proposent une solution de garde durant les vacances scolaires

- Vacances d'automne
- Vacances de carnaval
- Vacances de Pâques (sauf jours fériés officiels)
- Juillet : les 2 semaines qui suivent la fin de l'année scolaire
- Août : les 2 semaines qui précèdent la rentrée scolaire



Les inscriptions sont possibles pour tous les enfants de la 1H à la 8H, du lundi au vendredi

Matin	Midi	Après-midi
6h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 17h30

AVEC NOUS, TU RENTRES CHEZ TOI EN SÉCURITÉ

Services disponibles les

15-16 décembre	22h-3h
22-23 décembre	22h-3h
24 décembre	22h-1h
25 décembre	17h30-1h
29-30 décembre	22h-3h
31 décembre	22h-4h

NEZ ROUGE®
0800 802 208
www.nezrouge.ch

LE COIN « HONNEUR AUX CITOYENS »

Thomas Demierre a donné ses premiers coups de sifflets sur le terrain du FC Châttonnaye-Middes en 2021 et officie actuellement en 3^{ème} ligue, ainsi qu'en 2^{ème} ligue en tant qu'assistant.



Après un passage d'une année dans le Groupe Espoir, Thomas fait désormais partie, depuis cet été, du groupe Talent du canton de Fribourg, la Referee Academy. Un groupe dans lequel il devra faire ses preuves s'il veut atteindre le niveau supérieur à Berne.

EchoberFest et Fête des nonagénaires



Magnifique journée partagée avec
Madame Simone Mauron, nonagénnaire, et sa famille

RECOMMANDATIONS DE LA POLICE CANTONALE

Qu'est-ce qu'un appel choc ?

L'appel choc est une forme particulièrement **agressive** d'arnaque par téléphone, de plus en plus répandue.



On vous appelle et on vous assène une **nouvelle, plausible mais fausse**, pour créer un choc. Le plus souvent, votre interlocuteur prétend qu'un membre de votre famille est en **détresse** ou en **danger**. Il prétend aussi que vous pouvez venir en aide à un proche en remettant – le plus vite possible – **de l'argent ou des objets de valeur à un coursier**. Comme vous êtes en état de choc et, de plus, mis sous pression, vous n'arrivez pas à penser rationnellement mais voulez bien sûr

aider votre proche en détresse. Il est donc fort probable que vous donniez suite à cette demande avant de vous apercevoir qu'il s'agissait d'une arnaque.

De manière générale, les interlocuteurs se présentent comme appartenant à la police ou à d'autres autorités.

Il se peut également qu'il soit question de vos informations personnelles et de vos données bancaires. En ce moment, ces personnes prétendent que votre document d'identité, votre compte SwissID ou votre compte bancaire présentent des irrégularités.

Souvenez-vous :

- La police n'appelle jamais depuis le numéro d'urgence 117.
- Ne donnez jamais d'informations sur vos coordonnées bancaires ou sur votre situation financière ou personnelle.
- Ne laissez jamais des inconnus entrer chez vous.
- Ne remettez jamais de l'argent ou des objets de valeur à des inconnus, même s'ils portent des uniformes qui semblent authentiques.
- Les auteurs d'arnaques par téléphone utilisent les annuaires officiels pour trouver leurs victimes potentielles. Modifiez votre inscription dans l'annuaire en indiquant seulement la première lettre de votre prénom.

Que faire :

- Raccrochez le plus vite possible
- Ne divulguez aucune information personnelle
- Si vous avez fourni vos données bancaires ou effectué un paiement, contactez immédiatement votre banque afin de bloquer vos cartes et éventuellement stopper le paiement.
- Signalez la tentative de fraude : <https://www.report.ncsc.admin.ch/fr/>



CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

Simulez une **PRÉSENCE !**

Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE !**

Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au 117 !

INFORMATIONS PRATIQUES

ADMINISTRATION

Administration communale

Tél. 026 658 12 37

commune@chatonnaye.ch**Service des finances**

Tél. 026 658 12 37

caisse@chatonnaye.ch**Contrôle des habitants**

Tél. 026 658 12 37

habitants@chatonnaye.ch

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 - 18h30 - Jeudi : 8h00 – 11h30
ou sur rendez-vous

Lundi : 13h30 - 18h30 - Jeudi : 8h00 – 11h30

Lundi : 13h30 - 18h30 ou sur rendez-vous

DECHETTERIE

Chemin de la Chaussy 5

Horaires d'ouverture

Mardi 17h00 – 19h30

Jeudi 17h00 – 19h30

Samedi 08h30 - 11h30

Fermeture du portail à 19h20 et 11h20

Sapins de Noël

Les sapins seront mis en vente au Centre forestier de Combloney à Romont

les samedis 7 et 14 décembre 2024

(8h30 - 11h30)

Corporation forestière Glâne-Farzin

Route des Trois-Sapins 42

1680 Romont

www.glane-farzin.chsecretariat@glane-farzin.ch

026/652.07.30 (LU-MA-ME matin)



RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

**Lundi 6 janvier 2025****Opération ramassage des sapins de Noël**

Merci de vous inscrire jusqu'au 4 janvier par

mail : guy.vulliemin@chatonnaye.ch

Indiquer : Nom, prénom, adresse, n° téléphone



FERMETURE VACANCES DE NOËL

Bureau communal Fermeture du 24 décembre 2024 au 05 janvier 2025

**Déchetterie Ouverture samedi 28 décembre 2024
Reprise de l'horaire habituel dès le samedi 4 janvier 2025**

Le Conseil communal de Châtonnaye vous adresse ses meilleurs vœux et présente ses sincères remerciements à toutes les personnes qui œuvrent pour la vie de la Commune

